

**de l'argument ad hominem dans les débat politique français  
Le cas du débat de l'entre deux-tours de l'élection  
présidentielle de 2012 entre Nicolas Sarkozy et François  
Holland.**

**TALBI Chikh  
Université d'ORAN 2  
E-mail : talbichikh@yahoo.fr**

**résumé:**

Cet article porte sur l'analyse du face à face entre François Hollande (désormais FH) et Nicolas Sarkozy (NS), lors de l'élection française qui s'est déroulée le 2 mai 2012.

Cette étude nous guidera à analyser comment les candidats aux présidentielles multiplient leurs stratégies argumentatives du paralogisme déployées pour arriver au bout de leurs argumentations à convaincre l'auditoire pendant l'interaction dans ce débat et l'inciter à adhérer à leurs thèses.

Parmi ces stratégies, l'argument ad hominem, reconnu souvent comme moins correcte, voire fallacieux utilisé pour s'attaquer à l'adversaire par toute sorte d'intimidation à travers les défauts de sa personnalité, afin de consolider son plaidoyer ou encore le réinvestir comme contre argument.

L'objectif de cette étude est d'analyser les différents arguments ad hominem et les évaluer dans les discours des deux candidats lors de ce débat décisif avant le 2<sup>ème</sup> tour final.

Les mots clés : débat, discours, l'argumentation, paralogisme, ad hominem, élection.

**Abstract**

This article focuses on the face-to-face analysis between François Hollande (now FH) and Nicolas Sarkozy (NS), during the French election that took place on May 2, 2012.

This study will guide us to analyze how presidential candidates multiply their argumentative strategies of paralogism deployed to reach the end of their arguments to convince the audience during the interaction in this debate and encourage them to adhere to their theses.

Among these strategies, the argument ad hominem, often recognized as less correct or even misleading used to attack the opponent by any kind of intimidation through the defects of his personality, to consolidate his plea or reinvest as against argument.

The aim of this study is to analyze the different ad hominem arguments and evaluate them in the speeches of the two candidates during this decisive debate before the 2nd final round.

**Key words:** debate, speech, argumentation, paralogism, ad hominem, election.

**الملخص** تتمحور هذه المقالة حول دراسة تحليلية للمواجهة الأخيرة لما بين الدورين بين المتنافسين الأخيرين فرانسوا هولاند ونيكولا ساركوزي ، خلال الانتخابات الرئاسية الفرنسية التي جرت في 2 مايو 2012. ترشدنا هذه الدراسة إلى تحليل كيفية استعمال المرشحين الرئاسيين لاستراتيجيات الاستدلال المغالطة وذلك من أجل إقناع الجمهور بأرائهم خلال التفاعل في هذه المناقشة وتشجيعهم على الوثوق بأطروحاتهم. من بين هذه الاستراتيجيات ، فإن حجة "الهجوم على الشخصية" والتي غالباً ما تكون مضللة تستخدم لمهاجمة الخصم ودحض أدلته من خلال عيوب شخصيته ، أو تصرفاته. الهدف من هذه الدراسة هو تحليل مختلف هذه الحجج القائمة على "الهجوم على الشخصية" وتقييمها في خطابات المرشحين خلال هذه المناقشة الحاسمة قبل الانتخابات الفعلية.

الكلمات المفتاحية: النقاش، الخطاب، الاستدلال، التضليل، الهجوم على الشخصية، الانتخابات.

### **L'argument du paralogisme « fallacies »**

L'argument du paralogisme est connu depuis les sophistes sous nom de fallacies et s'est développé comme un argument stratégique manipulateur qui est mis en cause par l'argumentation classique qui revendique la logique et qui consiste à la raison et la vérité à travers la démonstration. Selon Christian Plantin, cela explique que cette mise en question de cet argument est due du débat déclenché sur sa validité

Les fallacies comme l'explique, Charles Hamblin ont été marginalisées et exclues du champ d'argumentation depuis Aristote et Platon parce qu'une fallacie « *elle est trop excentrique et d'un intérêt fortement négatif* ». À cet égard, Hamblin avance qu'un « *argument fallacieux est un type d'argument qui n'est pas valide, mais qui a l'apparence de la validité.* »<sup>1</sup> C'est argument qui est défectueux par défaut. Il est erroné et suscite à l'erreur. À ce propos, Plantin avance que l'argument fallacieux peut être abordé suivant deux approches : premièrement, on peut considérer qu'il est valide et que son effet n'est pas valide, et deuxièmement, on peut considérer qu'il est invalide et son effet est valide (1995 : 252). D'ailleurs, une telle étude du paralogisme est efficace dans la mesure où elle nous sert pour démarquer les arguments proprement dits.

Plantin enchaîne en spécifiant qu'on peut utiliser le concept de fallacies pour désigner : l'application erronée d'une technique formelle de déduction ; l'infraction aux règles de l'induction ; l'analogie défectueuse, et dans un contexte polémique, la conclusion fautive obtenue par application incorrecte de raisonnement.

Ce qui constitue le domaine des arguments du paralogisme « ad » en général, et notamment les fallacies sur la personne (ad hominem) et les fallacies d'autorité (ad verecundiam).

Par la présence du paralogisme dans les différents débats et conversations surtout politiques, son utilisation qui est devenue grande, s'impose comme un domaine de recherche qui commence à intéresser les spécialistes dans le champ politique comme (Plantin, 1995, 2008 ; Breton, 2000, 2003, 2011 ; Gauthier, 1990, 1995, 1997).

Mais ce qu'il faut mentionner est que ce type d'argument, fait l'objet d'une évaluation par beaucoup de spécialistes surtout après son essor comme une stratégie argumentative pratiquée dans les débats télévisés et dans la communication politique en général. Cependant, nous avons, particulièrement, relevé que les approches théoriques développées au sujet de l'utilisation de l'argument *ad hominem* témoignent d'une polémique intense dans le champ de la communication politique.

### 1- L'argument *ad hominem* et la politique

L'argument *ad hominem* et les questions des personnes sont au cœur de la communication politique et surtout le débat politique ayant une forme conflictuelle. Dans la nature même de ces débats, l'affrontement entre personnalités et l'attaque de l'adversaire y compris de sa personne sont fréquents. Quand il s'agit d'un débat à grande échelle communicative, comme dans celui de l'entre-deux-tours, les adversaires politiques, cherchent plutôt à combler l'adversaire de toute sorte d'intimidation, d'incrimination qu'à promouvoir leurs propres programmes.

L'argumentation *ad hominem* dans la communication politique, particulièrement dans les débats télévisés, suscite le plus souvent deux réactions paradoxales auprès du public. Soit, elle donne lieu à une admission résignée, comme si l'attaque de la personne de l'adversaire était en quelque sorte un mal nécessaire (le cas de Dominique Strauss Kan et le cas du travail fictif de l'épouse du candidat François Fillon dans les élections de 2012 et de 2017 en font preuve) ; soit, elle fait l'objet d'un refus global, en regard de moralisation de la politique. La discussion sur l'argument *ad hominem* nous donne la possibilité d'examiner la nature d'un tel argument et sa construction logique et rationnelle. Une première observation que nous voulons faire, c'est qu'une argumentation qui utilise une preuve de type *ad hominem* n'est pas nécessairement incorrecte et qu'elle ne conduit pas forcément à la fixation d'un sophisme.

L'utilisation de certains arguments *ad hominem* (dans un contexte approprié) apparaît tout à fait justifiée, si on admet qu'ils consistent essentiellement en un affrontement d'idées certes, mais aussi de personnes.

Il faut reconnaître que l'attaque à la personne n'est jamais un plaisir surtout pour celui qui est mis en situation de supporter un tel affront. Celui qui est l'objet d'une telle attaque peut avoir une réaction similaire. Il va répondre avec la même monnaie en utilisant, à son tour une attaque, à la personne ou, plus gravement, par l'intermédiaire de la violence verbale qui n'est pas du tout désirable pour le déroulement normal des débats politiques.

À cet égard, je cherche à fournir une étude analytique traitant de l'évaluation et de la catégorisation de l'argument *ad hominem* et d'identifier certains arguments *ad hominem* les plus caractéristiques qui ont été formulés dans le débat en question.

Dans un débat à deux, parce qu'il instaure un affrontement unique et continu, offre davantage d'occasions de s'en prendre à la personne de l'adversaire. Mais beaucoup plus que le nombre d'adversaires ce sont les règles du débat qui apparaissent être déterminantes. Si les enjeux électoraux traités lors des débats sont importants, les sujets abordés seront controversés, et nous avons plus la chance de voir les débatteurs s'attaquer les uns les autres.

Tout d'abord, nous voulons faire l'observation que la présence de l'argument *ad hominem* est influencée, et même déterminée, par la nature du domaine où se propose une argumentation. Par exemple, dans l'argumentation scientifique, il est rarissime de trouver un raisonnement qui a recours à un argument *ad hominem*, parce qu'il aura une présence insignifiante.

Nous sommes tentés à discuter un seul de ces domaines où les argumentations fondées sur les arguments *ad hominem* sont utilisées d'une façon plus ample par rapport à d'autres domaines : la *politique*. Seulement l'observation courante des disputes politiques dans les campagnes électorales et les missions politiques à grande échelle communicative nous montre clairement que l'invocation des questions personnelles qui tiennent exclusivement de l'intimité de la vie privée de l'homme politique et qui n'ont aucun lien aux idées qu'il soutient est une chose très fréquente.

Qu'est-ce qu'on constate dans ces débats politiques ? Le fait qu'un candidat ne doit pas être élu parce qu'il n'a pas d'enfants, ou parce qu'a le défaut capital d'être à son quatrième mariage, ou par le motif d'être moins jeune que son épouse et beaucoup d'autres choses similaires. Sans abuser d'exemples, nous pouvons constater que ce type d'argumentation intervient dans les débats politiques partout : François Hollande, en France, a été attaqué pour sa vie privée, madame Angela Merkel, en Allemagne, n'est pas épargnée sur ses mariages.

Voici quelques exemples d'attaque *ad hominem* dont les deux candidats sont victimes dès le début du débat de 2012 :

***FH : Je ne vous ai pas interrompu. Je vais moi-même évoquer tout ce qui a été dit sur moi. Vous voulez une liste où vos amis, vos propres amis m'ont comparé à je ne sais quel bestiaire ? J'ai eu le droit à tous les animaux des zoos, j'ai eu droit à toutes les comparaisons les moins flatteuses.***

NS :(...) *Quand on m'a comparé à Franco, à Pétain, à Laval et pourquoi pas Hitler ? Vous n'avez pas dit un mot. (...) simplement que quand certains de ses amis tiennent des propos de cette nature, que Madame Aubry me traite de Madoff, 183 ans de prison (...).*

Quelle est l'explication d'un tel phénomène ? Pour répondre à cette question, nous voulons faire appel au concept d'« *argumentation périphérique* » proposé par Gilles Gauthier même pour expliquer la présence de l'argument *ad hominem* dans la communication politique<sup>2</sup>. Présentons, en bref, l'explication de Gauthier. Quelqu'un qui connaît la politique sait très bien que ce domaine est, par excellence, celui du conflit. Les politiciens ont des controverses toujours (en campagnes électorales, en débats parlementaires, en confrontations idéologiques) et sur toutes les questions (les idées politiques, les programmes à suivre, les actions passées ou futures).

Les polémiques politiques visent, toutes, à imposer leurs propres idées et à réfuter les idées des adversaires. Le mot clé est « gagner les élections ». L'idée de gagner est obsessive en politique et, jusqu'à la fin, le politique observe qu'il est possible de gagner à l'aide des moyens différents où tous les coups sont possibles. Si l'homme politique gagne par l'intermédiaire des instruments rationnels qui assurent la conviction de l'adversaire, nous sommes devant une argumentation véritablement correcte et devant un mode de faire la politique honorablement. Parfois, le politicien ne peut pas gagner devant son adversaire par des moyens rationnels. En ces conditions, il n'hésite pas à recourir à des méthodes non orthodoxes qui ont le but de discréditer son adversaire en tant que personne, en invoquant certains aspects qui visent son comportement, sa compétence, sa vie privée, sa bonne foi, etc. Nous sommes, en ce cas, devant une argumentation *ad hominem* qui, selon Gauthier, est une *argumentation périphérique*.

## 2- L'argument *ad hominem* est un argument fallacieux ?

L'argument *ad hominem* fait l'objet d'une attention soutenue dans les études de l'argumentation fallacieuse, où sa nature et sa portée donnent lieu à des positionnements contradictoires dans la communauté des chercheurs intéressés.

À ce sujet, Gauthier a fait remarquer que s'il n'existe pas de consensus sur la meilleure manière de définir l'argument *ad hominem*, il semble toutefois qu'on s'entende sur la nature de ce procédé discursif, en l'occurrence qu'il porte sur « *la personne de l'adversaire plutôt que sur les positionnements que celui-ci valorise et vise à saper sa crédibilité* »<sup>3</sup>. Ce que cet auteur confirme en avançant que la critique du passé, de la personnalité, du style de vie, des affiliations et de la malhonnêteté de l'adversaire, n'implique pas logiquement la réfutation de ses positions. À l'instar de Ginette Légaré

et André Carrier, nous pouvons signaler que l'argument *ad hominem* vise à convaincre de la fausseté d'une thèse, en se basant sur le peu de valeur intellectuelle ou morale de l'adversaire politique qui la défend.

Selon Gauthier, l'objectif visé par l'utilisation de cet argument est de discréditer l'idée de l'adversaire en s'en prenant à sa personne. Certains auteurs comme Doury et Eemeren n'admettent pas qu'une « *attaque ad hominem soit un argument véritable et efficace, au moins au sens strict du terme* ».

Néanmoins, dans son analyse de l'utilisation stratégique de ce modèle d'argument dans les débats électoraux télévisés, Gauthier déclare avoir constaté qu'il est utilisé dans une triple perspective : « *l'ad hominem logique, l'ad hominem circonstanciel et l'ad hominem abusif/personnel* »<sup>4</sup>.

Sur ce sujet, Walton affirme que « *l'argument ad hominem logique consiste à réfuter la position d'un adversaire en démontrant son incompatibilité logique avec d'autres aspects de la réalité* »<sup>5</sup>.

Quant à l'argument *ad hominem* circonstanciel, David Zarefsky avance qu'il s'agit d'un argument fallacieux qui met l'emphase sur la contradiction entre la proposition de l'argumentateur et ses actes personnels.<sup>6</sup> Ce que Toulmin (1978) confirme en spécifiant que

« *ce type d'argument vise à mettre un adversaire en contradiction avec lui-même en s'appuyant sur une incompatibilité entre la position qu'il affiche et certains traits de son caractère et de son passé* ».<sup>7</sup>

Gauthier renchérit que « *l'argument ad hominem répand sur l'adversaire les blâmes qui pèsent sur un membre de sa famille biologique et/ou politique* ».

Nous pouvons remarquer que les spécialistes mobilisés réalisent une étude globale des stratégies d'argumentation, au sein de laquelle chaque type d'argument fallacieux, y compris l'*ad hominem*, fait l'objet d'une attention limitée ou encore peu développée.

À cet égard, nous estimons que les positionnements théoriques sur l'appréhension de l'utilisation de l'argumentation *ad hominem* dans la communication politique méritent d'être approfondis.

### 3- L'argument *ad hominem* dans les débats électoraux télévisés

Les débats électoraux télévisés pourraient être abordés comme un affrontement discursif entre les leaders politiques, sur leur programme électoral, parce qu'ils ont des conceptions idéologiques et politiques opposées. À ce sujet, Gauthier soutient que la nature conflictuelle desdits débats, pousse à l'utilisation d'une stratégie d'argumentation différente de l'argumentation classique. L'auteur spécifie que :

« *L'argumentation idéale classique consiste pour un candidat à mettre en évidence la supériorité de ses idées sur celles de*

*l'adversaire, et sur un plan formel, à sortir vainqueur de la rivalité des positions politiques ».*<sup>8</sup>

Il poursuit en déclarant que « *la qualité du contenu des discours des leaders politiques peut projeter l'image désirée et conséquemment, porter les électeurs à adhérer à leur cause* » (1995 : 170).

Ruth Amossy(2010), mets l'accent sur le fait que la stratégie d'argumentation est un exercice discursif visant à modeler les manières de penser les phénomènes sociopolitiques.

Parallèlement à la stratégie d'argumentation communicationnelle, Gauthier fait remarquer que les débats électoraux télévisés provoquent une autre stratégie d'argumentation particulière : en l'occurrence l'argumentation « périphérique » (1995). Par argumentation périphérique/stratégique, l'auteur entend « *une catégorie d'arguments utilisés dans la communication politique, et qui ne s'intéresse pas aux enjeux idéologiques de la politique* »<sup>9</sup>. Il a fait comprendre que cette catégorie d'arguments découle d'une vision de la communication politique contemporaine comme un terrain sur lequel les leaders politiques confrontent leurs discours et positions politiques avec les manières nobles et moins nobles de la politique.

Plus loin, Gauthier ajoute que

*« la structure organisationnelle des débats électoraux télévisés porte les leaders politiques à mettre en valeur la supériorité de leurs idées sur celles de l'adversaire, mais surtout à jouer toutes les cartes pour s'en sortir gagnant »*<sup>10</sup>.

Pour atteindre cet ultime objectif, on fait remarquer qu'en règle générale, les leaders politiques mobilisent des arguments qui répondent strictement et essentiellement à l'esprit oppositionnel de cet exercice de communication politique. Pour étayer cette assertion, Gauthier déclare qu'un leader politique pourrait réfuter le leadership revendiqué par son adversaire en se basant uniquement sur les critiques dont celui-ci fait l'objet à l'intérieur de son propre parti politique, ou sur quelques aspects embarrassants de son passé.

L'observation courante des disputes politiques dans les campagnes électorales par des spécialistes montre, sans aucun doute, que les questions personnelles et les précédents qui tiennent exclusivement de l'intimité de la vie privée de l'homme politique et qui n'ont aucun lien aux idées qu'il soutient sont souvent invoqués.

Tout ceci nous permet de constater à quel point l'utilisation fréquente de l'argument ad hominem est inhérente au fondement oppositionnel des débats électoraux télévisés. À notre avis, cette stratégie d'argumentation politique est couramment mobilisée dans l'ultime objectif de sortir gagnant de cet affrontement discursif, du moins dans la perception des citoyens-

électeurs, et d'obtenir l'adhésion politique de ces derniers, à leur offre électorale. À telle enseigne, lors des débats électoraux opposant Donald Trump à Hilary Clinton dans la présidentielle américaine de 2016 et celui opposant Emmanuel Macron à Marine Le Pen dans le second tour des élections présidentielles françaises de 2017, un recours fréquent à la stratégie d'argumentation ad hominem a pu être observé. À ce propos, nous devons retenir que généralement, cette stratégie d'argumentation est utilisée dans le principal but de répondre aux exigences du cadrage conflictuel et compétitif de cet évènement sociopolitique et communicationnel.

#### 4- L'évaluation de l'argument ad hominem

L'argument ad hominem est caractérisé comme un sophisme ou une fallacie : c'est-à-dire un procédé argumentatif ou discursif éthiquement incorrect. Pour Woods et Walton, « *l'argumentation ad hominem est un paralogsme caractérisé par une attaque personnelle ou une réfutation indirecte spécieuse* »<sup>11</sup>.

Le plus souvent, son étude consiste à tenter soit de démontrer son caractère fallacieux, soit de défendre le bien-fondé possible de son emploi. L'argument ad hominem se divise en deux grandes catégories : ceux qui sont logiquement consistants et donc tout à fait légitimes et ceux qui manquent de consistance formelle et qui, pour cette raison, sont des sophismes.

Un argument souvent donné comme exemple d'un argument ad hominem illégitime est celui « des chasseurs » (hunters argument) : la réplique qu'adressent les chasseurs à ceux qui les accusent d'être cruels et barbares à l'égard des animaux d'être eux-mêmes des consommateurs de viande animale.

Par contre, aux yeux d'autres chercheurs comme Cragan et Curbirth<sup>12</sup>, certains arguments ad hominem sont parfaitement légitimes précisément parce qu'ils respectent le critère de consistance logique tels que les arguments ad hominem politiques qui sont relatifs à la compétence et l'honnêteté de la personne pour s'opposer à sa candidature. Néanmoins la question de la légitimité de l'argumentation ad hominem ne peut pas être traitée sur un plan logique, mais plutôt sur un plan inter discursif.

Comme l'a su bien décrire Gauthier, l'argument ad hominem, dans les débats électoraux télévisés, peut être appréhendé sur les plans de la validité logique et de la moralité (1990, 1995, 1997). Ce qui donne lieu à des positions contradictoires sur la validité logique et morale des principaux arguments stratégiques/fallacieux.

Cragan et Curbirth (1984) défendent l'idée selon laquelle certains arguments ad hominem sont pleinement légitimes dans le sens qu'ils obéissent au principe de consistance logique interne en déclarant :



« *L'argument mettant en cause la compétence ou l'honnêteté d'un politicien pour s'opposer à sa candidature à un poste électif est parfaitement convenable du fait que la compétence et l'honnêteté des candidats sont des attributs appropriés dans la décision de leur confier ou non des mandats publics.* »<sup>13</sup>

Quant à Walton (1987), il suggère de considérer l'argument ad hominem comme une stratégie mobilisée injustement pour s'attaquer aux traits de personnalité d'un adversaire politique, en vue de déformer et réfuter son opinion, et par conséquent le délégitimer auprès des citoyens-électeurs.<sup>14</sup>

De son côté, Kahane (1988) soutient que les arguments ad hominem dits abusifs peuvent bien l'être, ou bien être moralement légitimes, suivant le seul critère du contexte d'utilisation<sup>15</sup>

A cet égard, Gauthier conclut que la moralité de l'utilisation des arguments ad hominem dans les débats électoraux télévisés pourrait être évaluée suivant le seul et l'unique critère contextuel.

Somme toute, la légitimité de l'utilisation de l'argument ad hominem est sous les seuls critères des motifs et du contexte qui déterminent son utilisation dans le cadre des débats électoraux télévisés.

À ce propos, en se basant sur la position stratégique relative à l'utilisation de l'argument ad hominem dans le cadre de ce type de débats politiques, on pense que l'exploitation médiatique de l'accusation de corruption faite contre François Fillon qui a favorisé l'embauche fictive de son épouse (népotisme) pourrait justifier l'attaque ad hominem dont il a été victime au cours des échanges sur l'éthique, produits dans les débats politiques français de 2017.

Toutefois, Gauthier a nuancé un peu cette position en soutenant qu'il serait imprudent de se baser sur le seul critère du contexte pour conclure que « *tout argument ad hominem est toujours moralement acceptable* »<sup>16</sup>. En effet, il estime qu'il serait difficilement acceptable que dans les débats électoraux télévisés, un leader politique porte des accusations calomnieuses contre son rival, sous prétexte de la légitimité de l'argument ad hominem. On soutient catégoriquement que l'énoncé qualifié d'ad hominem n'est pas un propre argument. Une position que Eemeren et Grootendorst défendent en écrivant que :

« *La totalité d'arguments ad hominem est de la sorte discursivement non réglementaire et donc aussi illégitime. Ils ne reconnaissent aucune exception à ce constat et considèrent que c'est en nature ou par définition que les arguments ad hominem sont des sophismes* »<sup>17</sup>.

Dans cette dynamique, Eemeren et Grootendorst ajoutent que cette stratégie politique ne serait pas argumentative, car le candidat attaqué personnellement ne fait pas partie des enjeux de la société, agités dans les débats.

### 5- Les différents types de l'argumentation ad hominem utilisés dans les débats politiques

Selon Gauthier<sup>18</sup>, les différentes sortes d'arguments ad hominem sont les arguments logiques, circonstanciels et personnels.

**a- L'argument ad hominem logique :** il consiste à attaquer un adversaire en vertu de la contradiction entre deux positions ou propositions auxquelles il adhère comme l'argument de « la girouette », le reproche adressé à un adversaire d'avoir changé d'idée.

**b- L'argument ad hominem circonstanciel :** tel que défini par Toulmin, Riecke et Janik (1984)<sup>19</sup>, consiste en une mise en cause d'un opposant en vertu d'une inconsistance supposée entre une position qu'il affiche et quelques traits de sa personnalité ou de son comportement. Les arguments ad hominem circonstanciels peuvent être de différentes sortes.

**c- L'argument du tartuffe :**

Il consiste à mettre en évidence l'incompatibilité entre la conduite d'un adversaire et le discours qu'il tient.

**Exemples :**

*FH « Je vous ai mis devant ce qu'a été **votre** responsabilité de président, nous sortons de 5 ans où la France a été heurtée, divisée, où la France a souffert d'un certain nombre de paroles qui ont été prononcées, pas par vos lieutenants, souvent par vous et vous le faites encore une fois. »*

*FH : Vous voulez passer pour une victime, mais je pense que les plus grandes victimes ont été les Français par rapport à **votre** politique.*

*« Est — ce que je dois vous rappeler que vous êtes au pouvoir depuis dix ans ? Pas simplement cinq ans comme président de la République, mais vous étiez cinq ans ministre sous Jacques Chirac, dont une partie comme ministre de l'Économie et des Finances. Donc, le résultat de la compétitivité, jamais notre déficit commercial n'a été aussi déséquilibré. Jamais ! 70 milliards d'euros, ce n'est pas la faute à Lionel Jospin il y a dix ans ou, comme vous le dites souvent, à François Mitterrand au début des années 80. C'est **votre** participation à la responsabilité du pays. »*

*FH : On est sur le thème du pouvoir d'achat. Avec vous, c'est très simple, ce n'est jamais de **votre** faute. Vous avez toujours un bouc émissaire. Là, vous dites « ce n'est pas moi, ce sont les régions, la formation, je n'y peux rien ». Sur le chômage, « ce n'est pas moi, c'est la crise qui nous a frappés "Sur l'Allemagne," qu'est — ce que vous voulez, j'ai mis cinq ans avant de comprendre quel était le modèle allemand. Avant, j'avais le modèle anglo-saxon à l'esprit ". Ce n'est jamais de **votre** faute. »*

*NS : « Votre proposition de 61 000 créations de postes ne réglera rien, au contraire, paupérisera la fonction enseignante. »*

**d- Une argumentation *ad hominem* indirecte (« tu quoque »)**

Un exemple banal, mais fréquent : le médecin qui fume avec un plaisir évident devant son patient et qui le conseille pourtant, de ne pas fumer, se trouve dans la situation d'une argumentation *ad hominem* indirecte (« tu quoque »). Un *ad hominem* indirect fondé sur la contradiction déontico-praxéologique (« Tu demandes à autrui qu'il doive faire quelque chose, mais tu fais autre chose opposée à ce que tu declares », l'exemple de notre médecin) <sup>20</sup>.

*NS (...) Vous parlez de l'Allemagne. Considérez-vous maintenant que l'Allemagne, après l'avoir tant critiquée, est un exemple ? Pourquoi l'Allemagne fait mieux que nous ? L'Allemagne a-t-elle fait les 35 heures ? L'Allemagne a fait le contraire de la politique que vous proposez aux Français. L'Allemagne a fait la TVA antidélocalisation que je propose, 3 points; vous la refusez.*

L'argument *ad hominem* en variante « tu quoque » essaie à discréditer l'opposant et son point de vue en invoquant certaines contradictions entre ses affirmations faites en moments ou en contextes différents, entre ses affirmations et ses actions, entre ses actions et ses conseils ou ses demandes.

**e- L'argument « du devoir »**

Il consiste à faire valoir qu'un adversaire n'a pas adopté, dans telles circonstances, la forme de conduite appropriée.

*FH : Nicolas Sarkozy, vous dites que vous, vous savez faire des compromis ? Non. En l'occurrence par rapport à l'Allemagne, vous n'avez pas tenu bon. (...) Quelle est cette logique ? Vous seriez pour le compromis dans certaines circonstances et puis vous seriez pour la chaise vide dans d'autres. »*

**f- la culpabilité par association**

Il consiste à faire rejaillir sur un opposant l'opprobre qui pèse sur un tiers auquel on l'associe.

*NS : Je vous dirai simplement trois exemples pour vous montrer que l'esprit du rassemblement irrigue toute la société française, peut-être à l'exception d'une partie de la gauche. Quand Monsieur Axel Kahn, aujourd'hui, cet après-midi, candidat socialiste dans le 7e arrondissement de Paris compare le rassemblement du Trocadéro d'hier pour la fête du Travail au congrès de Nuremberg.*

*Est-ce l'esprit de rassemblement ? Avez-vous condamné ce propos profondément choquant ? (..) Quand on défile derrière le drapeau rouge avec la faucille et le marteau, est-ce que c'est l'esprit de rassemblement ?*

*(...) Quand on m'a comparé à Franco, à Pétain, à Laval et pourquoi pas Hitler ? Vous n'avez pas dit un mot.*

*NS : Non, je ne veux pas aller plus loin. Je ne tiens pas à vous manquer de respect.*

*Je dis simplement que quand certains de ses amis tiennent des propos de cette nature, que Madame Aubry me traite de Madoff, 183 ans de prison, et que le leader de la famille ne dit rien, c'est qu'il cautionne et quand on cautionne des outrances, c'est qu'on a tort. C'est qu'on n'a pas la force pour les dénoncer.*

#### **g- l'homme de paille (straw man)**

Il consiste à prétendre qu'un adversaire n'est en fait que la couverture d'un autre politicien considéré comme plus radical ou extrémiste.

*FH : Je ne vous ai pas interrompu, je vais moi-même évoquer tout ce qui a été dit sur moi. Vous voulez une liste où vos amis, vos propres amis m'ont comparé à je ne sais quel bestiaire ? J'ai eu le droit à tous les animaux des zoos, j'ai eu droit à toutes les comparaisons les moins flatteuses. J'ai été attaqué sur tout sujet et vous pensez que j'ai imaginé que c'était vous qui inspiriez ces propos ? Vous avez même évoqué les procès staliniens, comme si Staline avait grand-chose à voir avec nos propos. »*

*NS : Vous, votre premier déplacement fut pour l'Espagne, pour aller en Espagne, recueillir le soutien de Monsieur Zapatero dont vous lui expliquez tout le bien que vous pensiez de sa politique. Franchement, les Français qui nous regardent aujourd'hui, y en a — t — il un seul qui veut se retrouver dans la situation de l'Espagne ?*

*NS : Je ne crois pas que monsieur Berlusconi soit mon ami puisque » il a semblé souhaiter votre élection.*

#### **h- Les « frères ennemis »**

Il porte sur les oppositions supposées entre l'adversaire et ses alliés politiques.

*NS : C'est une affaire sérieuse et nous avons un juge de paix qui est la Cour des comptes. : J'ai nommé à la tête de la Cour des comptes un de vos proches, un député socialiste, vous n'allez pas contester son rapport. »*

*« Si la TVA antidélocalisation était une si mauvaise idée, on se demande bien pourquoi votre propre porte-parole, Manuel Valls, en a fait le thème de sa campagne dans les primaires socialistes, puisque j'ai entendu Manuel Valls, aujourd'hui votre propre porte-parole,*

*dire que la TVA anti - délocalisation était la solution. Et il avait raison. »*

*FH « Vous avez même évoqué les procès staliniens, comme si Staline avait grand-chose à voir avec nos propos ».*

## 6- En guise de conclusion

En nous appuyant sur la position de Gauthier, nous pourrions retenir qu'au regard de l'argumentation stratégique, l'utilisation de certains arguments ad hominem dans les débats électoraux télévisés serait légitime. Mais, si au lieu d'argumenter ses idées et de défendre son programme électoral, un leader politique s'altère dans l'utilisation outrancière de ces arguments, cette stratégie aura témoigné d'un manque d'éthique et de légitimité, en ce sens où elle permet de contourner les vrais enjeux de la société. Ce qu'on a d'ailleurs observé avec la candidate Marine Le Pen, dans le grand débat du second tour de la présidentielle française de 2017.

À la lumière de ces données, nous constatons que l'utilisation de ces stratégies d'argumentation dans les débats électoraux télévisés provoque deux positions opposées, mais qui pourraient à la limite se concilier sous quelques aspects. Puisque nous remarquons que les tensions théoriques se développent essentiellement autour de l'utilisation abusive de l'argument ad hominem. Car, d'un côté, l'utilisation de l'argument ad hominem dans les débats électoraux télévisés fait l'objet d'une analyse pragmatique et/ou stratégique, soutenant que l'utilisation de cet argument découle de la nature conflictuelle et compétitive des dits débats. Alors que d'un autre côté, l'utilisation de l'argumentation ad hominem dans les débats électoraux télévisés provoque une position rationaliste et communicationnelle, qui rejette cette stratégie pour être non-éthique, immorale, illogique et illégitime. Néanmoins, nous réalisons qu'à la limite, les deux positionnements antagoniques s'accordent à réfuter l'utilisation outrancière de cette stratégie d'argumentation politique dans le cadre de ces débats politiques.

### • Bibliographie

SALAVASTRU, C. *Essai sur une stratégie d'argumentation dans le discours public : ad hominem in Argumentum*. Journal of the Seminar of Discursive Logic, Argumentation Theory and Rhetoric 13 (2): 26-45, 2015

GAUTHIER, Gilles. (1990). L'argumentation stratégique dans la communication politique : le débat télévisé L'Allier-Bertrand [en ligne]. *Revue québécoise de science politique no 17*,

- GAUTHIER, Gilles. 1995. « *L'argumentation périphérique dans la communication politique* ». Dans *Argumentation et rhétorique (II)*, Hermès 16. Paris : CNRS Éditions. p : 167-185.
- GAUTHIER, G. (1997) *L'argument ad hominem politique est-il moral ? Le cas des débats télévisés*, p : 6-7. [En ligne]. *Revue Communication*, vol.18, # 2. Consulté le 17 mars 2017.
- LEFF, M. (2011). « *L'argument ad hominem dans les débats présidentiels Bush/Kerry* ». *Argumentation et Analyse du Discours*.
- PLANTIN, C. (1995). « *L'argument du paralogisme* » [En ligne]. *Hermès*, Vol.1 # 15, p : 245, consulté le 21 janvier 2017.
- WOODS, John et WALTON, Douglas. 1992. *Critique de l'argumentation. Logique des sophismes ordinaires*. Paris : Editions Kimé. p. : 17.

1 Cité dans PLANTIN, C. *Op cit.*, (1995).

2 GAUTHIER, Gilles. 1995. « *L'argumentation périphérique dans la communication politique* ». Dans *Argumentation et rhétorique (II)*, Hermès 16. Paris : CNRS Éditions. p : 167-185.

3 GAUTHIER, Gilles. (1990). *L'argumentation stratégique dans la communication politique : le débat télévisé L'Allier-Bertrand* [en ligne]. *Revue québécoise de science politique* no 17, p.119.

4 *Idem*, p.136.

5 *Idem*.

6 Cité dans LEFF, M. (2011). « *L'argument ad hominem dans les débats présidentiels Bush/Kerry* ». *Argumentation et Analyse du Discours*.

7 Cité dans GAUTHIER, Gilles. (1990). *L'argumentation stratégique dans la communication politique : le débat télévisé L'Allier-Bertrand* [en ligne]. *Revue québécoise de science politique* no 17, p : 36.

8 *Idem*. p : 121.

9 GAUTHIER, Gilles. 1995. *Op, Cit.* p : 170.

10 *Idem*.

11 WOODS, John et WALTON, Douglas. 1992. *Critique de l'argumentation. Logique des sophismes ordinaires*. Paris : Editions Kimé. p. : 17.

12 – CRAGAN, J.F. ; CURBIRTH, C.W. (1984) : "A Revisionist Perspective on Political Ad Hominem Argument: A Case Study", *Central States Speech Journal*, 35, 228 — 237 cité in *L'ARGUMENT AD HOMINEM POLITIQUE EST-IL MORAL ? Le cas des débats télévisés*, Gilles GAUTHIER.

13 Cragan et Curbith (1984) cité par GAUTHIER, G. (1997) *L'argument ad hominem politique est-il moral ? Le cas des débats télévisés*, p : 6-7. [En ligne]. *Revue Communication*, vol.18, # 2. Consulté le 17 mars 2017. Tiré de <http://www.tau.ac.il/~adarr%20/index.files/bibliographies/adhomresumes/Gauthier2000.pdf>

14 GAUTHIER, Gilles. (1990). *L'argumentation stratégique dans la communication politique : le débat télévisé L'Allier-Bertrand* [en ligne]. *Revue québécoise de science politique* no 17,

15 Cité dans la même source.

16 *Idem*, p : 137.

17 GAUTHIER, G. (1997) *L'argument ad hominem politique est-il moral ? Le cas des débats télévisés* [en ligne]. *Revue Communication*, vol.18, # 2. Consulté le 17 mars

2017. *Tiré de*  
*http://www.tau.ac.il/~adarr%20/index.files/bibliographies/adhomresumes/Gauthier2000.pdf,*  
*p : 8.*

18 GAUTHIER, Gilles (1995) : « *L'argumentation périphérique dans la communication politique : le cas de l'argument "ad hominem"* », *Hermes*, 16 : « *Argumentation et Rhétorique (II)* », 167-185.

19 TOULMIN, S. ; RIECKE, R. ; JANIK, A. (1984) : *An Introduction to Reasoning*, New York, London : Macmillan & Collier., cité in *L'argument ad hominem politique est-il moral ? Le cas des débats télévisés*, Gilles Gauthier.

20 WOODS, John et WALTON, Douglas. 1992. *Critique de l'argumentation. Logique des sophismes ordinaires*. Paris : Éditions Kimé. p. 19-26.